

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 19 minutes du matin, Poste.  
 6 — 37 — — Direct.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 35 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 4 — 54 — — soir, Direct.  
 5 — 47 — — Omnibus.  
 9 — 57 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR.**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

**ÉLECTIONS DE 1863. — SCRUTINS DE BALLOTAGE.**

Le scrutin de ballottage, dans la 6<sup>e</sup> circonscription du département de la Seine, a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 40,916  
 Votants, 29,162

Ont obtenu :  
 M. Ad. Guérout, 17,495  
 M. Fouché-Lepelletier, 11,016

La majorité en faveur de M. Guérout est de 6,479 voix ; en conséquence, M. Guérout est élu député.

M. Cré, candidat de l'administration, l'a emporté dans la Gironde contre M. Lavertu-jon. Une dépêche de l'Agence Havas-Bullier annonce que l'élection n'a eu lieu qu'à une majorité de 40 voix.

M. Boitelle, candidat officiel, a été élu, dans le Nord, par 15,429 suffrages contre 14,874 donnés à M. Stievenart, candidat de l'opposition.

Dans le Haut-Rhin, M. West, candidat du gouvernement, a réuni 13,772 voix. M. Mi-geon en a obtenu 12,066.

Enfin, dans le Rhône, le candidat du gouvernement, M. Perraz, a été élu contre M. F. Morin, candidat de l'opposition.

Mais en revanche, M. Jules Favre l'a emporté contre M. Laforêt, candidat officiel.

L'opposition a, en outre, réussi : dans la Charente, où M. Planat a été élu contre M.

Hennessy, candidat du gouvernement ; dans le département de Seine-et-Oise, où M. Maurice Richard l'emporte sur M. le général Melinet ; dans la Seine-Inférieure, où M. Ancel a réuni 15,947 suffrages contre 7,891 obtenus par M. Mazeline ; et dans le département de l'Aisne, où M. Malézieux a été élu à une forte majorité, d'après une dépêche privée, contre M. Georges, candidat du gouvernement.

En résumé, dans les scrutins de ballottage, quatre candidats officiels ont été nommés, et l'opposition, sous diverses nuances, est parvenue à faire passer six candidats.

L'élection de M. Jules Favre, déjà élu à Paris, porte à deux le nombre des doubles élections pour lesquelles il y aura lieu à option et à un nouveau scrutin, après la vérification des pouvoirs.

Le bruit court que M. Jules Favre optera pour Lyon. (La France).

**MEXIQUE.**

La malle de Vera-Cruz est arrivée le 15 à Saint-Nazaire avec 253 passagers et dans de bonnes conditions relativement à l'état sanitaire. En attendant des nouvelles plus complètes, nous pouvons emprunter à la *Epoca*, de Madrid, les détails suivants :

« Le général Forey a exigé la capitulation sans conditions du général Ortega, parce qu'il veut avoir comme otages, répondant de la conduite de Juarez vis-à-vis des Français à Mexico, tout l'état-major de l'armée mexicaine qui défendait Puebla. L'issue, à ce qu'il paraît, ne pouvait être ni plus complète, ni plus satisfaisante pour le général français. Profitant

naturellement du terrible effet et de la consternation qu'un revers aussi immense a dû produire dans la capitale, il a fait marcher immédiatement sur Mexico le général Bazaine et sa division.

« Il n'est pas probable que dans ces conditions la ville de Mexico oppose une résistance sérieuse, aussi ne croyons-nous rien hasarder en supposant que, par cette importante victoire, les Français peuvent regarder comme terminée d'une manière satisfaisante leur campagne contre le gouvernement de Juarez. En tout cas, ce n'est pas nous qui regrettons que Juarez et sa coterie qui ont si souvent insulté la nation espagnole reçoivent le châtiment mérité qu'a appelé sur eux leur infâme conduite. Ce que nous déplorons seulement, c'est que nos braves troupes n'aient pas pu coopérer (et cela pour des raisons connues de tous) à venger de leurs propres mains les insultes faites à leur patrie. »

On mande de Saint-Nazaire, le 16 juin.

Les 253 passagers du *Tampico* ont été débarqués hier dans l'après-midi, tous en bonne santé. Le paquebot seul avec son équipage est mis en observation pour trois jours.

La *Floride*, retenue par ordre de l'Empereur, partira demain 17 seulement, avec ses 400 passagers civils et militaires. — Havas.

L'*Evening Standard*, après avoir constaté que la plupart des souverains de l'Europe ont félicité l'Empereur, à l'occasion du succès des armes françaises à Puebla, ajoute que les félicitations de l'Angleterre sont probablement ajournées jusqu'à l'arrivée de la notification

officielle de la capitulation de Puebla. — Havas.

On assure, dit dit la *France*, qu'une députation de trois membres du parti modéré aurait quitté le Mexique sur le paquebot-poste anglais qui a fait route, le 2 juin, de la Vera-Cruz pour Southampton. Cette députation se rendrait en mission en Europe.

Le *Moniteur de l'Armée* publie les détails suivants sur la route de Puebla à Mexico :

« Nous empruntons les détails qui suivent à un document émanant de l'état-major mexicain. Il est d'accord du reste avec tous les renseignements que les Français ont pu recueillir.

« La distance qui sépare Puebla de Mexico est de 28 lieues mexicaines et demie. La lieue mexicaine est de 4,179 mètres, ce qui donne un total de 119 kilomètres 101 mètres 50 c. En temps ordinaire, lorsqu'elles changeaient de garnison, les troupes mexicaines parcouraient cette route en sept étapes.

« En sortant de Puebla, on traverse les plaines magnifiques de San Martin de Tselmelucan, et on monte jusqu'au petit village de Rio Frio, point culminant de la route qui atteint en cet endroit 3,302 mètres au-dessus du niveau de la mer. Près de ce village, se trouve un défilé célèbre, qu'il est important d'occuper.

« Lorsqu'on a franchi le Rio Frio, on descend le versant sud-est des montagnes et on découvre la vallée de Mexico. Six grands lacs occupent une notable partie de ce vaste plateau. Leurs eaux, depuis la conquête, ont considérablement baissé. A douze kilomètres de Mexi-

**FEUILLETON.**

**LE DERNIER AMOUR.**

(Suite.)

XVII.

Pascal ne fit pas comme ces prétendus inconsolables qui, pour fuir leur désespoir, s'envolent mélancoliquement vers la Suisse et l'Italie, et qui, bientôt las des perspectives alpêtres et des sites virgiliens, ramènent à toute vapeur leur tristesse factice aux bruyantes consolations de la vie parisienne.

Il voyagea trois ans. Trois ans il se promena dans toutes les directions du globe. Après avoir ainsi fait le tour du monde, fatigué du mouvement, ennuyé de l'immensité, il se sentit un jour saisi d'un irrésistible désir de repos, et résolut de revenir en France.

Les voyages, hélas ! ne lui avaient pas donné l'oubli. En dépit de lui-même l'image de Micheline l'avait suivi jusqu'au plus lointain de ses pérégrinations aventureuses. Pour ne s'être point effacés, toutefois, ses sentiments n'en avaient pas moins subi une sérieuse modification : ils avaient cessé d'être anxieux et jaloux. Ils s'étaient délicatement atténués, semblables à ces vibrations aiguës que la distance rend suaves en les affaiblissant.

Micheline n'était plus pour lui qu'une fille adorée dont il eût voulu contempler le bonheur.

— Le sacrifice a-t-il porté de doux fruits ? se demandait-il parfois. Dieu a-t-il béni mon dévouement et ma souffrance ?

Ce fut dans cette situation de cœur qu'il arriva en Bretagne. La diligence de Rennes le conduisit à Guérande, où il mit pied à terre par une belle matinée de printemps.

A l'aspect de la petite ville qui lui rappelait sa première rencontre avec Micheline, il ne put se défendre d'une vive émotion. Ce souvenir se retraça nettement à son esprit, depuis la mort de Madeleine Chabry, dont il avait accompagné l'humble convoi au cimetière, jusqu'au départ de l'orpheline, qui emportait déjà une parcelle de l'âme de Kersaint.

Pour aller de Guérande à Saint-Nazaire, Pascal demanda une carriole de louage. Mais tout ce que la ville possédait de chevaux et de voitures était à la Roche-Bernard, où se tenait ce jour-là un grand marché. Notre touriste résolut de franchir à pied la distance qui le séparait du but qu'il voulait atteindre. Cependant, avant de partir, il se rendit à la tombe de la pauvre femme qu'il avait ensevelie. C'était bien le moins qu'il saluât en passant le coin de terre où il avait caché une bonne action.

Cette tombe était toute verdoyante et toute fleurie. Une bordure de pervenches, d'ancolies et de roses l'entourait. Une croix de chêne artistement travaillée se débrouillait à demi sous les branches d'un saule pleureur. Un treillage festonné de capucines, de coquelicots et de conyol-vulus, formait la clôture de ce frais jardin d'une ombre.

Pascal n'eut pas de peine à deviner que la piété filiale veillait sur cette tombe et que Micheline avait ainsi fait à l'âme de sa mère une couronne de poésie et d'amour.

Tandis qu'il était en contemplation, il entendit une voix qui disait :

— N'est-ce pas, monsieur, que c'est la plus gentille et la plus touchante de celles qui sont dans notre cimetière ?

Se retournant à ces mots, Kersaint vit à quelques pas de lui un homme appuyé sur une bêche : c'était le fossoyeur.

— Elle me plaît beaucoup, répondit-il. Elle n'attriste pas, elle fait rêver. Il y a en elle comme une séduction qui adoucit la pensée de la mort.

— C'est bien vrai ça, monsieur. Moi, j'aime aussi cette corbeille de fleurs. Elle égaie un peu mon esprit qui, vu mon état, manque ordinairement de gâté.

— Connaissez-vous la personne qui demeure si fidèle au souvenir de la morte ?

— Oh ! oui, monsieur. C'est sa fille, une bien belle et bonne dame ! Quoiqu'elle habite là-bas à Saint-Nazaire, elle se fait un devoir de venir ici tous les quinze jours environ. Il y a pourtant un grand mois que je ne l'ai aperçue, et ça commence à m'étonner.

— Peut-être est-elle malade, dit Kersaint.

— J'en ai peur, monsieur. Depuis un an, je remarque qu'elle n'a point l'air du tout de se bien porter. Même il y a des jours où elle est si pâle, qu'on la prendrait quasiment pour une apparition.

Pascal tressaillit.

— Monsieur connaît-il aussi la chère dame, reprit le fossoyeur.

— Oui, répondit Kersaint. Aujourd'hui même je compte aller la voir à Saint-Nazaire.

— Oh ! alors, poursuivit le brave homme d'un air heureux, Monsieur ne refusera pas de me rendre un petit service.

— Assurément non. Lequel ?

— Il s'agit de dire à cette excellente dame que le père Jacques, de Guérande, lui envoie le bonjour et lui souhaite une bonne santé ; qu'il a grand soin d'arroser matin et soir les fleurs qu'elle lui a confiées, et qu'enfin la tombe de sa mère est toujours bien verte, bien odorante, comme vous avez pu en juger.

— Votre commission sera faite en conscience, père



Messieurs, de dire, sur la tombe de leur père, à ces jeunes orphelins : Soyez dignes de vos aïeux, venez un jour dans leur pays escompter vos titres de noblesse. — Mes concitoyens n'en contesteront jamais la valeur.

» Adieu, mon jeune ami ! adieu ! J'irai dire à vos amis, là-bas, à tous, que si leur douleur est grande, les regrets que vous laissez ici ne sont pas moins profonds. C'est que partout vous étiez apprécié, partout vous étiez aimé, partout vous méritiez de l'être.

» Saumur, 15 juin. »

## COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1863.

Deux jours 6 et 8 septembre.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 6 SEPTEMBRE.

1° Prix de Circonscription : 800 fr. donnés par la Société des Courses.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). Le gagnant d'un prix de circonscription portera 1 kilog. de surcharge; de deux ou de plusieurs de ces prix, 1 kilog. 1/2. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

2° Un objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la Guerre.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3° Un objet d'art donné par S. Exc. le ministre de la Guerre.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, sur leurs chevaux d'armes.

4° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montant des chevaux de carrière.

5° Steeple-chase militaire. — Un objet d'art de 1,200 fr. donné par l'Administration des Haras. — Course militaire.

Pour MM. les Officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers. — Distance : 1,500 mètres avec huit obstacles à franchir. — Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes nés et élevés en France et inscrits sur les contrôles.

Les engagements seront reçus jusqu'à l'avant-veille de la course, avant 4 heures du soir, et se feront par lettres cachetées et affranchies, adressées à MM. les commissaires des Courses, haras de l'École de Saumur. — La tenue de courses sera de rigueur.

6° Steeple-chase (gentlemen-riders). — 2,000 fr. donnés par la Société des courses et MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — La moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilog. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr., portera 3 kilog.; de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilog.; si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 5 kil., de 5 kilog., s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilog., et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance : 4,500 mètres environ; 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. Vallon, directeur du haras et de l'École de cavalerie, jusqu'au 15 juillet prochain, 4 heures du soir.

LUNDI 7 SEPTEMBRE.

CARROUSEL

De l'École Impériale de Cavalerie.

DEUXIÈME JOUR, MARDI 8 SEPTEMBRE.

1° Prix du Conseil général de Maine-et-Loire : 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr., pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

2° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers, élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3° Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

4° Steeple-chase (gentlemen-riders). — Un objet d'art donné par la ville de Saumur.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 4 à 7 ans inclusivement, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 3 mai 1856). Distance : 3,000 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. Vallon, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie, jusqu'au 1er septembre, avant 4 heures du soir.

5° Prix du chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des courses.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun : 67 kil. 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kil. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haies ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge, de 2,000 fr., 3 kil., de 4,000 fr., 5 kilog.; le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 4 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kil. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. Vallon, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie de Saumur, jusqu'au 15 juillet, avant quatre heures du soir.

6° Steeple-chase (2e catégorie). — 3,000 fr. offerts par l'Administration des haras, et divisés en deux prix : 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second.

Pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Poids commun : 4 ans, 75 kil., 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ, et 20 obstacles. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge, de 7,000 fr., 4 kilog., de 3,000 fr. 2 kilog. — Les gentlemen courant contre des jockeys reçoivent une modération de poids de 4 kilog. — Cette course sera réglée, pour les autres conditions, par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1862. — Les engagements seront reçus jusqu'au 20 juillet, avant 4 heures du soir, et le forfait devra être déclaré le 2 septembre, à la même heure, par lettres cachetées et affranchies, adressées à M. Vallon, directeur du haras de l'École de cavalerie, à Saumur.

### CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés à M. Vallon, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie, le 4 septembre, avant-veille des courses, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait, la désigna-

tion du cheval engagé, les couleurs du cavalier, sera considéré comme nul.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du Jockey-Club, de l'Ancien-Cercle, du Cercle Agricole, du Cercle Impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les Officiers de l'armée française en activité de service, les Officiers des haras impériaux ou les personnes admises par le comité des courses; sur la présentation de deux membres des cercles ci-dessus désignés ou de deux officiers de l'armée française ou des haras impériaux.

Saumur, le 31 mars 1863.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX,

LÉON MAYAUD. VALLON. BARACÉ.

C<sup>dad</sup> GUÉRIN.

Approuvé :

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des haras,

G<sup>ad</sup> FLEURY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

M. le Préfet de Maine-et-Loire,

M. le général CRESPIN, commandant l'École de cavalerie,

M. O'NEILL DE TYRONE, Sous-Préfet de Saumur, présidents honoraires.

MM. DU BAUT, maire du Coudray-Macouard, président.

GUÉRIN, chef-d'escadrons, écuyer en chef de l'École de cavalerie, vice-président.

TOUCHERON, secrétaire de la mairie de Saumur, secrétaire-trésorier.

DEMAREST, maire de Bagneux.

Le marquis de MAILLÉ.

Gustave DE FOS.

LÉON MAYAUD.

Charles TROUILLARD.

LEBRECO fils.

GUÉRIN, chef-d'escadrons, écuyer en chef de l'École de cavalerie.

ALLAVÈNE, capitaine.

VALLON, vétérinaire principal.

DE BOYSSON, lieutenant au 2<sup>e</sup> lanciers.

DE LA REDORTE, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> carabiniers.

DE LUR-SALUS, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> lanciers.

Dans notre numéro du 9 de ce mois, nous racontions qu'un prisonnier, profitant du sommeil de ses deux gardiens, s'était échappé du wagon qui le transportait de Saumur à Orléans. Deux lettres, une de Cinq-Mars, l'autre de Langeais, nous apprennent que le fugitif vient d'être arrêté. La première lettre est adressée par M. le maire de Cinq-Mars au Journal d'Indre-et-Loire.

Les détails suivants sont transmis par une autre correspondance, datée de Langeais, le 11 juin :

« Le réclusionnaire dont vous parlez, et qui s'est évadé tandis que ces deux gardiens étaient endormis, a été arrêté hier soir, vers huit heures, dans les bois de la Perrée, à 2 kilomètres au-dessus de Cinq-Mars, par la gendarmerie de Langeais assistée de plusieurs personnes du pays.

» Des habitants de Cinq-Mars ayant aperçu cet individu couvert de vêtements en lambeaux, pensèrent que c'était un malfaiteur et firent prévenir la gendarmerie de Langeais. M. le maréchal-des-logis et un gendarme accourus en toute hâte, pénétrèrent dans le bois de la Perrée, accompagnés d'un certain nombre d'hommes, et trouvèrent ce forçat qui se laissa arrêter sans résistance, bien qu'il fût armé d'une canne à épée.

» Conduit immédiatement à la caserne de gendarmerie de Langeais, le prisonnier y a passé la nuit, puis il a été conduit ce matin à Chinon par devant M. le procureur impérial. Il se nomme Etienne Lonjaret, est âgé d'environ trente ans, et est originaire de Saugny-en-Revermont (Saône-et-Loire). Il paraît extrêmement robuste; son visage, fortement coloré, a une expression d'intelligence et de ruse bien marquées, un regard vif et pénétrant.

» On a trouvé, dit-on, 85 fr. dans son portemonnaie. Il nie avoir volé 70 fr. à ses deux gardiens; mais il avoue leur avoir soustrait la canne à épée dont on l'a trouvé muni. Le gardien, possesseur de cette arme, l'ayant dégainée pour la faire voir à son camarade, aussitôt Lonjaret avait conçu le projet de s'en emparer si l'occasion s'en présentait.

» Si l'on s'en rapporte à ses dires, Lonjaret se serait engagé à 17 ans dans un régiment d'artillerie, puis il aurait passé dans un autre corps en 1858. Ayant alors manqué à la discipline, il aurait subi des punitions graves. Renvoyé dans son régiment, une vente d'effets qui ne lui appartenaient pas lui avait valu, devant un conseil de guerre, cinq ans de réclusion, qu'il subissait au Mont-Saint-Michel.

» Il réussit à s'échapper de cette prison, mais il fut repris et traduit devant la cour d'assises de Rennes, qui le condamna, en mai dernier, à vingt ans de travaux forcés. Il était dirigé sur Cayenne le 30 mai et se trouvait dans la voiture cellulaire, à destination d'Orléans, lorsqu'il s'est évadé de nouveau.

» Depuis ce jour, il a erré dans les campagnes, se réfugiant le plus souvent dans les bois, et ne marchant que la nuit. Nu-tête, vêtu d'un blous et d'un pantalon déchirés, n'ayant aux pieds que des lambeaux de chaussures, il n'osait se montrer dans les villages où sa tenue délabrée n'eût pas manqué d'attirer les soupçons. Du 30 mai au 10 juin, jour de son arrestation, il n'a vécu que de cerises et autres fruits qu'il prenait dans les champs. Exténué de fatigue, las de cette misérable existence, il a jugé inutile, aurait-il dit, d'essayer de se sauver et de faire résistance lorsque les gendarmes sont venus pour l'arrêter. »

CONSERVATION DES VIANDES PENDANT LES GRANDES CHALEURS. — Enveloppez dans un linge blanc les morceaux de viande, ou les pièces de volaille ou gibier, pendant qu'ils sont encore frais, et placez-les dans le charbonnier, bien enterrés dans le poussier de charbon ou de braise. La viande s'y conserve très-bien pendant quinze jours, malgré les plus grandes chaleurs.

On peut encore couvrir ses pièces de viande de lait caillé; ce moyen n'altère en rien la saveur des viandes et les conserve de huit à dix jours.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Mairie de Saumur.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que la Bibliothèque et le Musée seront ouverts au public les dimanches, mardis et jeudis de chaque semaine, de midi à quatre heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 juin 1863.

Le Maire, LOUÏET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 17 juin. — L'accord étant complet entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, on croit que les notes des trois puissances partiront ce soir pour Saint-Petersbourg.

New-York, 6 juin. — Le Herald croit à un revirement de l'opinion publique au sujet de la guerre. La paix est le désir de tous.

Les fédéraux construisent devant Wicksburg des ouvrages pour protéger les troupes; ils mènent les principales fortifications des confédérés.

Un meeting démocratique a eu lieu à New-York en faveur de la cessation des hostilités et d'une convention réglant toutes difficultés existant entre le Nord et le Sud.

Koenigsberg, 17 juin. — Les Polonais ont remporté une victoire signalée à Molowidy, près Slonim, en Lithuanie. Les insurgés étaient commandés par Wlodek.

A Lisiki, district de Wilkomir, un autre corps d'insurgés commandé par Albertur, attaqué par quatre compagnies, leur a tué cent hommes et est resté maître du champ de bataille. — Havas.

